

ACADÉMIE DE RENNES

Collège JEAN JAURÈS

29380 BANNALEC

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 10/02/2020

Année scolaire : 2019/2020

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 28 janvier 2020

Présidence de : Christophe Michel

Quorum : 13

Nombre des présents : 20

Nombre d'absents excusés : 3

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
Ordre du jour	Vote	3	18	Convocation	1
Procès-verbal de la séance du 26/11/2019	Vote	3	19	PV CA du 26/11/19	2
Dotation globale horaire	-	4	-	Répartition des moyens	3
Action « bol de riz »	Vote	5	20	-	-
DBM	-	5	-	-	4
Convention avec le DAIP	Vote	6	21	Convention DAIP	5
Admission en non-valeur	-	6	22	-	-
Point sur les travaux	-	6, 7	-	-	-
Logo	-	7	-	-	-

Le Président

Christophe MICHEL



Le secrétaire de séance

Aude GILLOT



PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : 10 février 2020

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Michel Christophe	X						
	Gestionnaire	Penquerch Valérie	X						
	CPE	Lahssini Khadija	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	Jaffré Claude			X	François Jacques			
		Rioual Maryse							
	Commune siège	Falchier Marie Laure	X						
Personnalités qualifiées		Boisrobert Yohann			X				
		Le Sergent Guy			X				
Total			4						
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Cevaer Claire	X			David Béatrice			
		Anfray David	X			Tréneç Christelle			
		Balac Christophe	X			Hénaff Antoine			
		Gouéry Thierry	X			Philamant Carine			
		Aubry Isabelle	X			Abraham Gérald			
		Benoit Ghislaine	X			Rosignol Josée			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	Allio Michel				Donnas Philippe			
		Le Guillou Valérie				Gillot Aude	X		
Total			6			1			
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Cella Sandrine	X			Marivin Christelle			
		Péan De Ponfilly Denis	X			Louis Sabrina			
		Naviner Marie-Hélène	X			Couthouis Christelle			
		Hamonic Anne	X			Aloyau Carole			
		Tréguier Valérie	X			Mahé Fabienne			
		Le Roux Anne	X			Pennec Céline			
	Elèves	Fontaine Eva	X			Munoz Inès			
		Dabin Tristan	X			Blanchet—Carbonaro Matthias			
Total			8						
Membres invités	Groupement de commune	André Yves	X						
	Agent comptable	Noyer Christophe							

Le quorum étant atteint (20 présents, 19 votants), la séance commence à 18h.
Monsieur MICHEL désigne Mme Aude GILLOT comme secrétaire de séance.

1. Ordre du jour

M. le Principal ajoute des questions diverses :

- la 1^{ère} venant des représentants des parents concernant le logo de l'établissement
- la 2^{nde} des professeurs sur les bombonnes réfrigérantes et le cyprès, qui seront évoqués avec le point sur les travaux.

L'ordre du jour modifié est donc :

I – Conseil d'Administration

1. Approbation de l'ordre du jour modifié
2. Procès-verbal de la séance du 26/11/2019

II – Affaires pédagogiques

1. Dotation Globale Horaire
2. Action « Bol de riz »

III – Affaires administratives et financières

1. DBM (Décisions Budgétaires Modificatives)
2. Convention avec le DAIP
3. Admission en non-valeur

IV – Questions diverses

1. Point sur les travaux
2. point sur le logo

L'ordre du jour modifié est adopté.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°18

2. Procès-verbal de la séance du 26 novembre 2019

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 26/11/2019.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°19

1. Dotation Globale Horaire

Monsieur le Principal explique la répartition de la DGH qu'il propose en précisant qu'elle a déjà été discutée en conseil pédagogique le 28 janvier dernier :

Prévision d'effectifs :

- 74 élèves en 6^{ème} (3 divisions) ;
- 69 élèves en 5^{ème} (3 divisions) ;
- 94 élèves en 4^{ème} (4 divisions) ;
- 69 élèves en 3^{ème} (3 divisions) ;

Soit 306 élèves (en augmentation de 9 élèves par rapport aux effectifs constatés ce jour).

La structure sera très similaire à celle de cette année (même nombre de division arrêté par la DSDEN).

La DGH est la quantité d'heures hebdomadaires attribuée au collège pour fonctionner. Elle se décline en heures postes (HP), en heures supplémentaires à l'année (HSA) et en indemnités pour des missions particulières (IMP). La DGH est attribuée selon la structure (nombre de divisions) et peut être modulée en fonction du profil du collège.

Elle pourra être revue à la hausse ou à la baisse en fonction des effectifs réels au moment des inscriptions en juin. Monsieur le Principal précise qu'il y a un point sensible autour des 3 divisions prévues en 3^{ème} (actuellement 74 élèves en 4^{ème}). Il y a en effet toujours des départs en fin de 4^{ème}, et le seuil d'ouverture ou fermeture de classe étant à 30, il faut rester vigilant.

Pour la rentrée 2020, le collège disposera de 384,5 heures (après ajustements) répartis comme suit :

- 369 HP
- 18,5 HSA
- 3,5 IMP (dont 1,5 pour l'internat)

Cette DGH ne tient pas encore compte du Breton, une enveloppe supplémentaire arrivera.

En plus des horaires officiels (26h/div), la DGH sera utilisée pour :

- créer un groupe d'Espagnol par division et un groupe d'Allemand par niveau ;
- ouvrir l'option LCE Anglais en 3^{ème} (avec en parallèle l'arrêt du latin) et la maintenir en 5^{ème} et 4^{ème} ;
- participer à l'enseignement du Breton (pour 2,5 HP et 1HSA), la moitié des besoins sera fournie par une dotation à part ;
L'établissement maintient son choix de proposer cette option à tous les élèves de 6^{ème}.
- mettre en place l'accompagnement personnalisé à raison d'une heure par quinzaine avec deux professeurs en Français dans tous les niveaux, à raison d'une heure par quinzaine avec deux professeurs, en Mathématiques (6^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) et en Histoire Géographie (en 6^{ème} et en 3^{ème}) ;
- maintenir l'activité facultative d'EPS en 5^{ème} et 4^{ème} ;

Une fois cette répartition déterminée, on répartit les heures aux disciplines et on compare à la situation actuelle.

Le tableau en annexe détaille, discipline par discipline, les répercussions sur les postes.

Monsieur le Principal explique qu'il ne demandera pas de création de poste en mathématiques, malgré un besoin de 18 heures, puisque ce dernier risque de diminuer avec la baisse des effectifs annoncée dans les années à venir.

Pour le moment, les effectifs sont en phase ascendante, et il y a un peu plus de demandes de dérogations d'enfants venant de St Thurien, Rosporden, etc... tous les ans.

A noter que les demandes d'internat ne sont pas soumises à demande de dérogation.

Autre précision, 3 professeurs seront nécessaires en EPS, organisation optimale pour que tous les élèves de 6^{ème} puissent être accompagnés à la piscine l'an prochain, et pour assurer les heures d'UNSS. M. le Principal souligne d'ailleurs le dynamisme de l'Association Sportive au collège.

La répartition de la DGH ne fait pas l'objet d'un vote à cette période de l'année.

2. Opération Bol de Riz

Comme l'an dernier, nous allons renouveler l'action « bol de riz », action initiée par des élèves du Conseil de la Vie Collégienne en partenariat avec l'association Bannalec-Sénégal-Solidarité jeunes.

Les représentants des élèves présentent l'opération « bol de riz » qui consiste à échanger son repas habituel au self par une assiette de riz accompagnée de sauce et servie à volonté, suivie d'un fruit.

La différence entre le coût de ce repas et le repas habituel sera versée à l'association Bannalec-Sénégal Solidarité jeunes.

Les participants sont volontaires.

L'an dernier 226 élèves (93% des demi-pensionnaires) et 20 adultes (100% des convives) y ont participé. 433,84€ ont été versés à l'association. L'action se déroulera après les vacances d'hiver. Une exposition, ainsi qu'un film seront à cette occasion présentés aux élèves.

Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à faire un don à l'association Bannalec-Sénégal correspondant à la différence de coût entre les deux repas par participants.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°20

RUBRIQUE III. Affaires administratives et financières

1. Décision budgétaire Modificative pour information

DBM n°13 du 02/12/2019	SBN-FAMILL-0BN	47,78 €	Ajustement de la subvention des bourses
DBM n°14 du 10/12/2019	AP-OUVCUL-0VOYESP	5 000,00 €	Ouverture de crédits pour le règlement de la facture d'acompte du séjour en Espagne
DBM n°15 du 31/12/2019	AP-ATSCIE-2EDUC	113,93 €	Ajustement de la subvention (atelier potager)
	SBN-FAMILL-0BN	-97,00 €	Ajustement de la subvention des bourses
	AP-ACCES-2PISC	285,00 €	Ajustement de la subvention "Transport à la piscine"
	ALO-ENTRET-2AUTR	28,41 €	Ajustement de la subvention CD29: Equipements des agents en EPI
DBM n°16 du 31/12/2019	AP-ENSGAL-2SPOR	-83,00 €	Ajustement de la subvention "Equipement sportif"

La DBM n° 16 retrace aussi les écritures de fin d'exercice.

Les écritures concernant la variation des produits scolaires font apparaître un résultat positif : + 12 719.51 €. Ce résultat est lié à une augmentation du nombre d'élèves. De plus lors de la préparation budgétaire, les recettes (des commensaux notamment) ont été amoindries en prévision des travaux qui devaient commencer en septembre 2019 mais qui ne démarreront qu'en septembre 2020 (livraison des repas).

Pour les DBM de type 291 et 292, les modifications s'élèvent à 554.40 € en neutralisation et à 488.86 € en amortissement.

2. Convention avec le dispositif d'assistance informatique de proximité (DAIP)

Cette convention permettra de faire appel au Dispositif d'Assistance Informatique de Proximité pour résoudre nos problèmes d'informatiques. Nous dépendons de l'équipe du Sud Finistère avec qui nous travaillons efficacement.

Le conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention avec le DAIP, avec participation financière de 250 euros.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°21

3. Admission en non-valeur

Mme la gestionnaire explique que plusieurs créances de 2018 et 2019 font l'objet d'une admission en non-valeur (elles concernent toutes la même famille).

Dans ce cas, la famille est insolvable ; il reste donc à charge pour l'établissement 589,07€.

-créance 18CF16Y028681 : 172,48€

-créance 18CF16Y028861 : 172,48€

-créance 18CF16Y028862 : 123,60€

-créance 19CF16Y028863 : 120,51€

Pour information les frais d'huissier pour ce dossier vont s'élever à 354,55€ soit au total 943.62€.

Le Principal demande donc au conseil d'administration de voter l'admission en non-valeur des sommes suivantes : 589,07€.

Nous envisageons de passer cette famille au ticket car elle ne paye aucune facture, et ne fait pas de demande de fonds social.

Le CA vote pour l'admission en non-valeur de la somme proposée soit 589,07 €.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 22

RUBRIQUE IV. Questions diverses

1. Point sur les travaux

Les travaux suivent leur cours.

L'abri à vélo est bien avancé (reste la couverture). Les services techniques de Bannalec viendront récupérer l'ancien.

Le terrassement du noyau nord est entrepris et doit se poursuivre. Le planning annoncé pour les prochaines semaines :

Semaine 9 : mise en place des protections de chantier

Semaine 10 : désamiantage du muret extérieur le long de la rue de Quimperlé

Semaine 11 : démolition du muret

Semaines 12 et 13 : démolitions des bâtiments le long de la rue de Quimperlé

Semaines 14 et 15 : terrassement

Semaine 16 : gros œuvre

Nous avons demandé à ce que les fontaines à eaux réfrigérées qui doivent être installées dans le nouveau restaurant scolaire soient transformées en fontaines non réfrigérées mais avec un dispositif pour filtrer l'eau. Le conseil départemental n'a pas encore donné son accord bien que la demande ait été faite il y a de plusieurs semaines.

Pour ce qui est du cyprès, il sera abattu comme la plupart des arbres situés entre le bâtiment A et le nouveau bâtiment D. De plus, des noues pour recueillir les eaux de pluie seront construites à cet endroit. On nous a assuré que de nouveaux arbres seront plantés à l'issue des travaux

2. Logo

Comme annoncé lors du dernier CA, le projet avance. Il sera mené dans le cadre d'un EPI avec Mme DE RECHNIEWSKI (Arts plastiques) et M. GOUERY (Technologie) en concertation avec les professeurs d'EPS au niveau des classes de cinquième. Les élèves feront une démarche de projet complète : de l'énoncé du besoin, de son analyse, de la rédaction du cahier des charges, à la conception avec proposition à la communauté éducative pour le choix.

Ce logo pourra être imprimé sur des tenues portées lors des sorties sportives, ou figurer sur divers supports de communication (gobelets utilisés lors du spectacle de fin d'année,...).

L'ordre du jour étant épuisé, fin de séance à 19h15.